



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6211



Dossier de presse

Indicateurs de résultats des lycées – Année scolaire 2022-2023

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES (IVAL) | 4 |
| DÉFINITIONS | 4 |
| EXEMPLES D'UTILISATION DES RÉSULTATS : CINQ FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS | 5 |
| DES OUTILS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES | 5 |
| II. PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE | 6 |
| PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AU BACCALAURÉAT SESSION 2022 | 9 |
| III. PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL | 10 |
| PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT LA VOIE PROFESSIONNELLE AU BACCALAURÉAT SESSION 2022 | 12 |
| IV. FOCUS SUR QUELQUES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE | 13 |
| ARDENNES | 13 |
| AUBE | 13 |
| MARNE | 13 |
| HAUTE-MARNE | 13 |

I. INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES (IVAL)

Les indicateurs de performance des lycées permettent d'évaluer les résultats d'un lycée par rapport à ceux des établissements comparables au plan national. Établis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement, ces indicateurs proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée du lycée en tenant compte de l'offre de formation et des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée en seconde.

DÉFINITIONS

Le taux de réussite au baccalauréat rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Le taux de mentions au baccalauréat se calcule de la même manière. Il rapporte la proportion de ceux qui ont obtenu une mention (assez bien, bien ou très bien) parmi les élèves présents à l'examen.

Le taux d'accès de la seconde ou de la première au baccalauréat évalue, pour un élève de seconde ou de première, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

Le taux d'accès de la terminale au baccalauréat, permet d'apprécier la capacité ou la volonté d'un lycée à accepter le redoublement de ses élèves ajournés.

Les taux constatés correspondent à la valeur observée d'un indicateur. Ils peuvent évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le lycée a peu, ou n'a pas, de prise et qui ne relèvent pas de son efficacité.

Les taux attendus estiment la valeur que prendrait un indicateur si, en moyenne, les élèves du lycée réussissaient au baccalauréat ou y accédaient comme tous les élèves de même âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire à l'entrée en seconde, et scolarisés dans des établissements présentant les mêmes caractéristiques en termes de population accueillie (âge, niveau scolaire moyen à l'entrée en seconde, sexe, origine sociale). Les taux attendus sont calculés à partir des résultats des lycéens de la France entière.

Pour chaque indicateur, **la valeur ajoutée de l'établissement** est la différence entre le taux constaté de l'établissement et le taux attendu. Elle traduit la contribution de l'établissement à la réussite scolaire.

Si la valeur ajoutée est positive, on peut penser que le lycée a apporté à ses élèves plus que ce qu'ils auraient reçu s'ils avaient fréquenté l'établissement moyen.

Les IVAL ne sont pas un palmarès ou un classement des lycées, mais une batterie d'indicateurs complémentaires construits pour cerner la réalité complexe et relative de l'action des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'au baccalauréat.

EXEMPLES D'UTILISATION DES RÉSULTATS : CINQ FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS

Les lycées sont répartis en cinq familles, compte tenu de leur valeur ajoutée au taux de réussite et au taux d'accès au baccalauréat :

- Les lycées neutres, dont les valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux d'accès sont égales ou comprises entre - 3 et + 3 points pour les lycées proposant un enseignement général et technologique et entre - 5 et + 5 points pour les lycées proposant un enseignement professionnel.
- Les lycées performants, dont les deux indicateurs de valeurs ajoutées sont positifs, et qui n'appartiennent pas à la famille précédente. Ce sont des lycées qui cumulent une bonne réussite relative au baccalauréat et un fort accompagnement des élèves de la seconde jusqu'au diplôme.
- Les établissements accompagnateurs, pour lesquels la valeur ajoutée au taux de réussite est négative, celle au taux d'accès positive, et qui ne font pas partie des établissements neutres. Ce sont des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au baccalauréat même si ces derniers réussissent relativement moins bien que la moyenne.
- Les établissements sélectifs, sélectifs qui présentent une valeur ajoutée au taux de réussite positive et une valeur ajoutée au taux d'accès négative sans appartenir à la classe des lycées neutres. Ce sont des lycées qui font davantage réussir leurs élèves que la moyenne mais les conservent moins dans l'établissement.
- Les lycées en deçà des attentes, avec les indicateurs de valeurs ajoutées négatifs sans appartenir à la classe des lycées neutres. Ces lycées cumulent une moins bonne réussite de leurs élèves que la moyenne et un moins bon accompagnement.

DES OUTILS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Pour accompagner les enseignants et les équipes de direction, les Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) s'appuient sur les IVAL pour avoir une meilleure connaissance des contextes d'établissements, en particulier sur les questions de pilotage et de mobilisation des équipes pédagogiques dans l'accompagnement des élèves au cours de leur parcours scolaire.

Ces indicateurs, croisés avec d'autres, permettent de mieux cerner et d'analyser les problématiques locales afin d'adapter les conseils aux enseignants ou aux chefs d'établissements. Ces outils permettent de questionner les pratiques pédagogiques, d'interroger les politiques

d'orientation et d'agir auprès de la communauté éducative pour une meilleure prise en charge des besoins des élèves, gage de leur réussite.

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré enseignement technique / enseignement général (IEN ET/GT) utilisent les IVAL des établissements en les croisant avec d'autres indicateurs (IPAV, taux de décrochage) pour avoir une représentation objective des établissements. Ceci leur permet :

- D'apporter des conseils aux équipes pédagogiques et de direction ;
- D'aborder les notions de décrochage scolaire, de persévérance scolaire, de bienveillance, de différenciation pédagogique... ;
- De proposer des actions de formation ;
- De poursuivre la transformation de la voie professionnelle.

Ces différents indicateurs sont un support utile des réunions des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), qui contribuent à lutter contre le décrochage scolaire.

Dans les départements, les IEN information/orientation partagent l'analyse des indicateurs avec les équipes des lycées lors des dialogues de pilotage pédagogique animés par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN). Ils viennent en appui des échanges sur la situation de l'établissement et les actions mises en œuvre pour accompagner la réussite des élèves.

II. PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La performance des lycées proposant un enseignement général et technologique est étudiée ici en croisant la valeur ajoutée du taux de réussite et celle du taux d'accès de la seconde au baccalauréat (définition proposée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Depp) afin de fournir une image la plus juste possible de l'accompagnement des lycées de l'académie.

En 2022, **50 lycées publics et privés sous contrat** de l'académie proposant un enseignement général et technologique sont répartis selon les cinq familles d'établissements :

- Dans la classe des lycées neutres, on trouve 18 lycées, soit 36 % des lycées de l'académie en 2022, contre 51 % en 2021 et 42 % un an plus tôt. Ces lycées ont, quel que soit l'indicateur de performance, des valeurs ajoutées comprises entre - 3 et + 3 points.

- Dans la classe des lycées performants, **4 établissements** sont recensés, soit 8 % des lycées en 2022, contre 2 % des lycées en 2021 et 6 % en 2020.
- Dans la famille des lycées accompagnateurs, on trouve **4 établissements**, soit 8 % des lycées en 2022, comme en 2021 et en 2020.
- Au sein des lycées sélectifs on trouve **10 établissements**, soit 20 % des lycées en 2022, contre 14 % en 2021 et 2020.
- Enfin, dans la famille des lycées en deçà des attentes, on trouve **14 lycées**, soit 28 % des lycées de l'académie, contre 27 % en 2021, et 29 % des lycées en 2020.

Après un contexte sanitaire qui a perturbé la vie scolaire au sein des établissements, l'académie a mis tout en œuvre pour accompagner les enseignants et les chefs d'établissement afin qu'ils adaptent l'organisation des enseignements et les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves pour davantage de réussite.

Le rôle des inspecteurs du second degré auprès des équipes pédagogiques disciplinaires a été renforcé afin de promouvoir les pratiques les plus efficaces et l'utilisation des ressources pour assurer la réussite de chaque élève. L'académie a également mis en place depuis mars 2020 des **inspecteurs référents qui soutiennent et conseillent les équipes de direction dans leur action**. Cela se traduit en particulier dans l'accompagnement des établissements pour l'élaboration des projets d'évaluation qui définissent les principes communs à l'ensemble des enseignants dans le cadre du contrôle continu.

La prévention du décrochage scolaire reste une priorité et une préoccupation de tous les instants à travers la mise en œuvre d'un **plan académique du décrochage scolaire** ambitieux mobilisant tous les acteurs sur les questions de prise en charge de la difficulté scolaire, sur l'estime de soi et l'ambition. Des expérimentations d'organisations différentes autour du groupe de prévention du décrochage scolaire vont être mises en place à la rentrée 2023, faisant suite à un voyage d'étude au Québec.

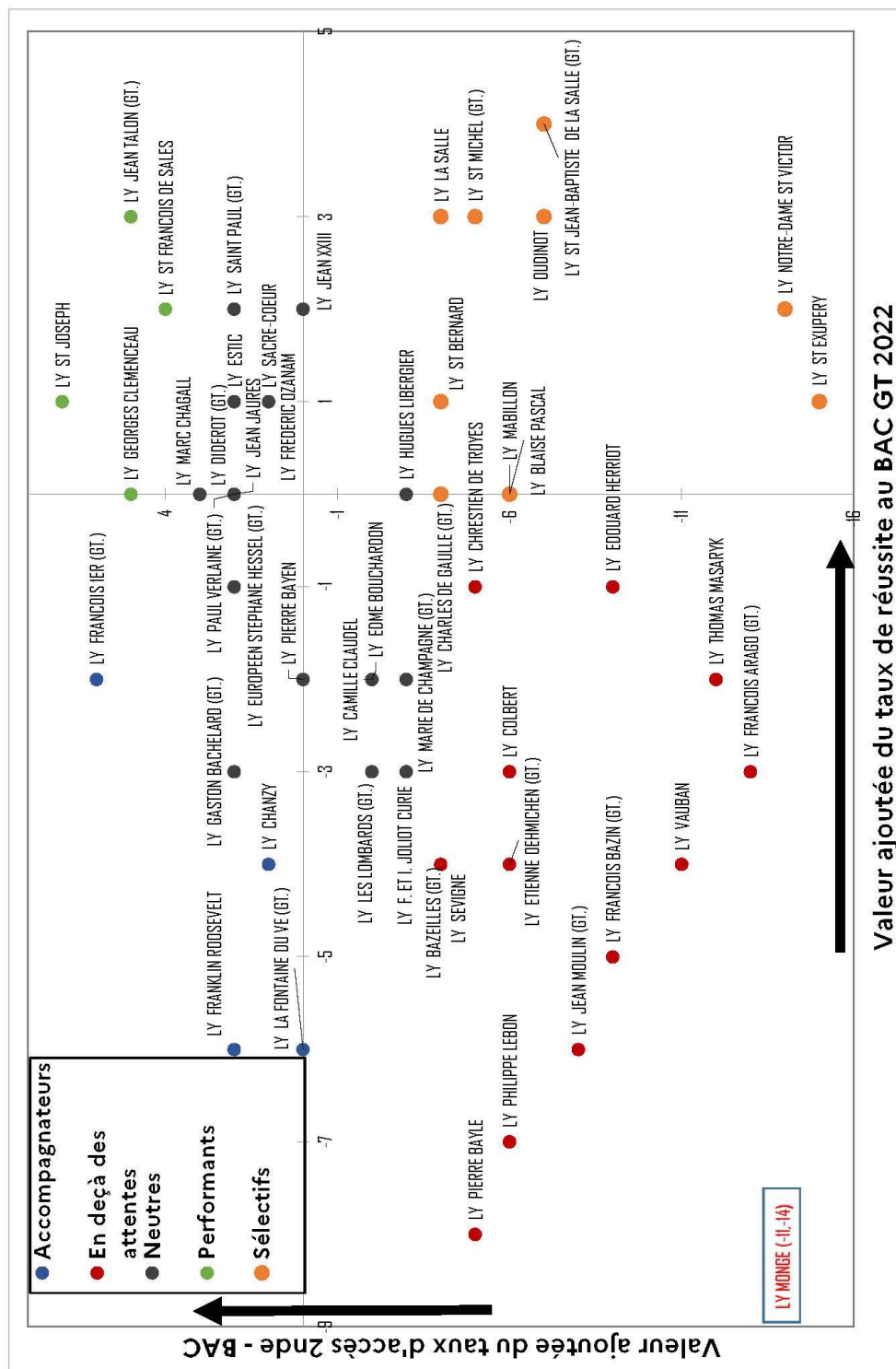
Le programme académique pluriannuel de formation des cadres et des enseignants est adapté aux enjeux et aux priorités nationales et académiques. La formation des enseignants aux usages du numérique facilitant la différenciation pédagogique et contribuant à l'autonomie des élèves est renforcée.

En lien avec le parcours « avenir », l'accompagnement des élèves dans la construction de leur **projet d'orientation** est porté par l'action des psychologues de l'éducation nationale, des professeurs principaux, des chefs d'établissement et par les services académiques de l'orientation grâce

aux **54 heures annuelles dédiées** et à la semaine du printemps de l'orientation. Un **plan sur 3 ans de revalorisation de la voie technologique, en particulier pour les séries STI2D et STL** propose la mise en place d'actions multiples en direction des élèves, des enseignants, des professeurs principaux, des chefs d'établissement, en lien avec l'enseignement supérieur, notamment les IUT, les services académiques de l'orientation et de la formation professionnelle. Une expérience originale de liaison entre le lycée et les IUT va être mise en place dès le mois de juin 2023.

Enfin les autorités académiques œuvrent sans relâche à la construction d'un véritable continuum bac-3/bac+3 permettant de fluidifier la transition des bacheliers vers l'enseignement supérieur et d'augmenter leur taux de réussite en première année post bac. Cela se traduit par des actions telles que le projet AILES (Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur) qui réunit des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Des communautés de pratique entre enseignants du secondaire et enseignants de l'enseignement supérieur sont à l'œuvre sur des sujets tels que « la prise de notes » ou « l'autonomie dans l'enseignement supérieur ».

PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AU BACCALAURÉAT SESSION 2022



Clé de lecture du graphique

Le cadran des « **performants** » réunit des lycées qui cumulent des valeurs ajoutées (VA) positives pour les deux indicateurs (très bonne réussite relative au bac et fort accompagnement des élèves jusqu'au diplôme).
 Le cadran « **en deçà des attentes** » rassemble les lycées qui cumulent deux valeurs ajoutées négatives pour les deux indicateurs.
 Le cadran des « **accompagnateurs** » regroupe des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au bac même si ces derniers réussissent moins bien.
 Le cadran des « **sélectifs** » regroupe les lycées sélectifs : sélection des élèves à l'entrée au lycée et/ou réorientation vers d'autres lycées et bonne réussite au baccalauréat.
 Les lycées au centre représentent des lycées ayant une performance « **neutre** ».

III. PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La performance des lycées proposant un enseignement professionnel est étudiée, ici, en croisant les valeurs ajoutées des taux de réussite et d'accès de la seconde au baccalauréat (définition proposée par la DEPP).

Les lycées ne présentant pas suffisamment de candidats au baccalauréat (moins de 20 élèves) ne sont pas pris en compte dans le classement : le lycée Franklin Roosevelt de Reims (51) n'est donc pas classé cette année.

En 2022, **44 lycées publics et privés sous contrat** proposant un enseignement professionnel sont classés dans l'académie :

On peut remarquer que **5 lycées**, soit 11 % d'entre eux, font partie de la famille des lycées [performants](#), contre 20 % en 2021 et 12 % en 2020.

Dans la famille des lycées [accompagnateurs](#), on trouve **1 seul établissement**, soit 2 % du total des lycées de l'académie, comme à la rentrée 2021. Il n'y en avait pas à la rentrée 2020.

Au sein des lycées [sélectifs](#), on retrouve **3 lycées**, soit 7 % des lycées de l'académie, contre 22 % en 2021 et 17 % en 2020.

On observe que **16 lycées** sont [neutres](#), soit 36 % des lycées de l'académie, contre 20 % en 2021, et 37 % en 2020. Ces lycées ont, quel que soit l'indicateur de performance, des valeurs ajoutées comprises entre - 5 et + 5 points.

Enfin, **19 lycées** sont classés [en deçà des attentes](#), soit 43 % des lycées de l'académie, contre 44 % en 2021 et 34 % en 2020.

Cet accroissement conséquent des établissements « neutres » signifie qu'un nombre plus important d'établissements réalise les objectifs fixés par le ministère, en assurant à la fois un accompagnement des jeunes dans leurs structures (pas de sélection) et un taux élevé de réussite à l'examen.

En cette période d'après Covid, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative lutte contre le décrochage scolaire et se mobilise afin d'accompagner au mieux les jeunes.

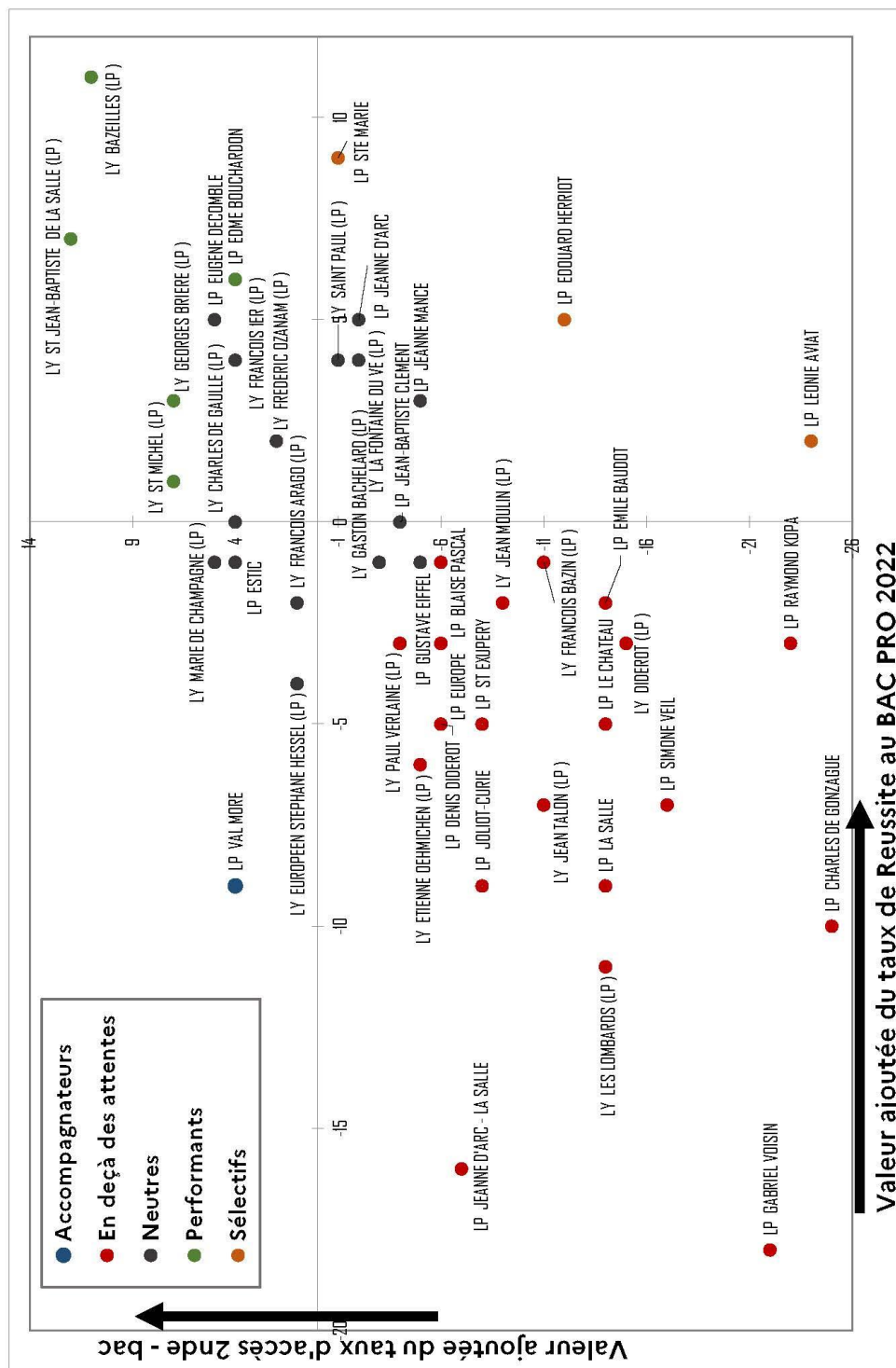
La transformation de la voie professionnelle se poursuit. Sous l'impulsion des corps d'inspection et des chefs d'établissement, elle mobilise les enseignants dans la mise en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques qui visent à mieux accompagner les élèves en individualisant leur parcours, en rendant leur orientation plus progressive et en les préparant mieux aux métiers de demain. Les objectifs visés sont une insertion professionnelle

réussie après le diplôme ou une poursuite d'études en Brevet de technicien supérieur (BTS) en plaçant les jeunes dans les conditions les plus favorables pour réussir.

Les équipes pédagogiques sont formées au plan académique pour renforcer les liens entre enseignements généraux et professionnels.

Ces innovations pédagogiques impactent les pratiques des enseignants et rejouent sur la prise en compte des profils des élèves. Elles sont un moteur de réussite pour les jeunes accueillis dans la voie professionnelle.

PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT LA VOIE PROFESSIONNELLE AU BACCALAURÉAT SESSION 2022



Clé de lecture du graphique

Le cadran des « **performants** » réunit des lycées qui cumulent des valeurs ajoutées (VA) positives pour les deux indicateurs (très bonne réussite relative au bac et fort accompagnement des élèves jusqu'au diplôme).

Le cadran « **en deçà des attentes** » rassemble les lycées qui cumulent deux valeurs ajoutées négatives pour les deux indicateurs. Le cadran des « **accompagnateurs** » regroupe des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au bac même si ces derniers réussissent moins bien.

Le cadran des « **sélectifs** » regroupe les lycées sélectifs : sélection des élèves à l'entrée au lycée et/ou réorientation vers d'autres lycées et bonne réussite au baccalauréat.

Les lycées au centre représentent des lycées ayant une performance « **neutre** ».

IV. FOCUS SUR QUELQUES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

ARDENNES

Lycée Chanzy, **accompagnateur** en GT en 2022 et neutre en 2021

Lycée Bazeilles, **performant** en LP en 2022, situation stable par rapport à l'an dernier

AUBE

Lycée privé Saint François de Sales (10) **performant** en GT en 2022 et sélectif en 2021

Lycée Camille Claudel, Troyes, neutre en GT en 2022 et **en deçà des attentes** en 2021

MARNE

Lycée Jean Talon, Châlons-en-Champagne, **performant** en GT en 2022 et **en deçà des attentes** en 2021,

Lycée Georges Brière, Reims **performant** en LP en 2022 et **en deçà des attentes** en 2021

HAUTE-MARNE

Lycée Decomble, Chaumont, neutre en LP et **en deçà des attentes** en 2021

Bouchardon, Chaumont, **performant** en LP en 2022 et neutre en 2021.



Contact

Isabelle Quilbe Da Silva

Directrice de la communication

Chargée des relations presse

Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr